

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 Avril 2017

L' an 2017, le 10 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire, suite à une convocation adressée le 31 mars 2017.

**Présents** : Mme VARET Laetitia, Maire, M. BARBE Gervais, M. TCHERNETZKY Alexandre, M. CAULLET Didier, M. SEGUIN Alain, M. BOTTIN Anthony

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. PILLON Gilles à M. BARBE Gervais, M. LAURENT Gilles à M. SEGUIN Alain, Mme GERMAIN Émilie à Mme VARET Laetitia, Mme BRISSET Mireille à M. BOTTIN Anthony

**Excusé(s)** : M. LAMBERT Dominique

**Invité** : M. Serge RINGWALD

M BOTTIN Anthony est élu secrétaire de séance

## **Délibérations** :

### **N° 2017-012 Affectation du résultat 2016 - Vote du Budget Primitif 2017 Pour le Budget Service des Eaux**

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de clôture 2016 de la section investissement s'élevant à 16 070.22€
- Un excédent de clôture 2016 de la section fonctionnement s'élevant à 28 263.35€,

#### **Décide, à l'unanimité, d'inscrire au budget primitif 2017 :**

- l'excédent d'investissement de 16 070.22€ au compte R001- recettes investissement
- l'excédent de fonctionnement de 28 263.35€ au compte R002 - recettes de fonctionnement
- au compte 1068 : Néant

### **N° 2017-013 Affectation du résultat 2016 - Vote du budget Primitif 2017 pour le Budget COMMUNE**

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit de clôture 2016 de la section investissement s'élevant à 31 815.48€
- Un excédent de clôture 2016 de la section fonctionnement s'élevant à 169 735.34€

**Décide, à l'unanimité, de combler le déficit d'investissement** en inscrivant en recettes investissement, au compte R1068, la somme de 31 815.48€

#### **Décide, à l'unanimité, d'inscrire au budget primitif 2017 :**

- Le déficit d'investissement de 31 815.48€ au compte D001 - dépenses d'investissement,
- L'excédent de fonctionnement de 169 735.34€ au compte R002 -recettes de fonctionnement

### **N° 2017-014 Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2017**

**Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,** de ne pas modifier le taux des différentes taxes habitations, foncières, bâties et non bâties.

Ils perdurent, comme les années précédentes, à savoir :

- \* Taxe Habitation : 9.06%
- \* Taxe Foncière bâtie : 12.04%
- \* Taxe Foncière non bâtie 20.20%

### **N° 2017-015 TARIF DE L'EAU : pour Facturation Année 2018**

**Le Conseil Municipal, compte tenu des travaux de renforcement engagés, décide, à l'unanimité :**

- **d'augmenter** le prix de l'eau de 0,10€ pour 2017, avec une facturation sur 2018, soit 1.00€ le m3
- **de ne pas modifier** le tarif de la location des compteurs, soit :

- \* Compteur de 15 : 18€
- \* Compteur de 20 : 18€
- \* Compteur de 25 : 29€
- \* Compteur de 30 : 29€
- \* Compteur de 40 : 29€

### **N° 2017-016 Adhésion à l'Association des Amis du Compa**

**Le Conseil Municipal décide, à la majorité,** de verser la somme de 20.00€ à l'Association des Amis du Compa. 8 Pour, 2 contre

### **N° 2017-017 Autorisation d'Emprunt**

**OBJET** : Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 89 818 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux de renforcement des réseaux d'eau des rues de Chartres, du moulin et de Saint Pierre s'inscrivant dans le cadre de la sous-enveloppe «Prêts Croissance Verte» (PCV) dédiée aux projets liés à la transition écologique.

**Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, son maire, délégué dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :**

**Ligne du Prêt :** Prêt Croissance verte

**Montant :** 89 818 euros

**Durée d'amortissement :** 40 ans

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Prioritaire

**Typologie Gissler :** 1A

**Commission d'instruction :** 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

#### **N° 2017-019 AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE**

Après avoir étudié différents devis (TRUBERT, DENIZET, CASSONNET), et suite à la commission de travaux du 06/04/2017.

**Le Conseil Municipal approuve et accepte, à l'unanimité, le devis de la Sté CASSONNET**

pour un montant HT 22 521.30€ soit TTC 27 025,56€

Cette dépense est prévue sur le BP 2017, section investissement, au chapitre 21 compte 21318.

Cet aménagement comprend :

La démolition (mur en pierre et en brique, dépose grille), la maçonnerie côté jardin, côté cour & côté rue, la rampe PMR, et le chemin piétons entre parking et rampe d'accès.

#### **N°2017-011 RENFORCEMENT AEP**

**Le Conseil Municipal décide d'un projet de renforcement AEP Rue de Chartres, et accepte, à l'unanimité, le devis 2017/01/13/DR établi par l'entreprise VILLEDIEU Frères d'un montant HT 9 620.00€ soit TTC 11 544.00€;**

Cet investissement est prévu au BP Service des Eaux 2017, au chapitre 21,

soit au compte 2156 Branchement et compteur

Ce devis comprend le terrassement, la découpe de revêtement, réfection des trottoirs, et raccordement sur réseaux.

#### **N°2017-020 RENFORCEMENT AEP**

**Le Conseil Municipal décide d'un projet de renforcement AEP Rue Saint Pierre, et accepte, à l'unanimité, le devis 2016/11/20/DR établi par l'entreprise VILLEDIEU FRERES d'un montant HT 49 693.00€ soit un TTC 59 631.60.**

Cet investissement est prévu au BP Service des Eaux 2017, au chapitre 21

soit au compte 2156 pour HT 18 770.00€ soit TTC 22 524.00€ Branchement et Compteur

soit au compte 2158 pour HT 30 923.00€ soit TTC 37 107.60€ Canalisation

Ce devis comprend la découpe de revêtement, le terrassement, la pose de 386 ml PVC 110, la reprise de branchement, reprise de canalisation et la reprise poteau incendie

#### **N°2017-021 RENFORCEMENT AEP**

**Le Conseil Municipal décide d'un projet de renforcement AEP Rue Saint Pierre, et accepte, à l'unanimité, le devis 2016/11/21/DR établi par l'entreprise VILLEDIEU Frères d'un montant HT 19 070.00€ soit TTC 22 884.00€;**

Cet investissement est prévu au BP Service des Eaux 2017, au chapitre 21,

soit au compte 2156 Branchement et compteur

Ce devis comprend le terrassement, la découpe de revêtement, réfection des trottoirs, et raccordement sur réseaux.

#### **N° 2017-022 RENFORCEMENT AEP**

**Le Municipal décide d'un projet de renforcement AEP Rue de CHARTRES**

- **accepte, à l'unanimité, le devis 2017/01/05/DR établi par l'entreprise VILLEDIEU Frères, d'un montant HT 21 055.00€ soit TTC 25 266.00€**

- prévoit de l'inscrire au BP Service des Eaux 2017, au chapitre 21

Soit au compte 2156 pour HT 3 310.00€ soit TTC 3 972.00€ Branchement

Soit au compte 2158 pour HT 17 745.00€ soit TTC 21 294.00€ Canalisation

Ce devis comprend la découpe de revêtement, le terrassement, la pose de 227ml PVC 110, la reprise poteau incendie, raccordement sur réseau.

### **N°2017-023 ENTRETIEN ESPACES VERTS**

Après la consultation effectuée par Gilles LAURENT auprès de différentes entreprises (BORDET, VARET, COUTURE), et suite à la commission de travaux du 06/04/2017. Etude des différents devis reçus pour l'entretien de la Commune.

Mme Laëtitia VARET, dont le conjoint a déposé un devis, quitte la salle et ne prend pas part aux délibérations.

Après délibération, le Conseil décide de procéder à un vote à bulletins secrets.

**Le Conseil Municipal**, par 7 voix, 1 abstention,

- **retient le devis** de l'entreprise de M Fabien VARET, d'un montant TTC 15 105.00€.

- **Autorise le Maire** à signer avec M. Fabien VARET un contrat de prestations de service, qui prend effet le 1er Avril 2017 pour se terminer le 31 Mars 2020.

### **Questions diverses**

**Présentation du plan de circulation après la mise en service de la déviation :**

- Accès interdit aux PL sauf activité locale, pour le bourg de Réclainville.

- Itinéraire obligatoire pour les PL avec interdiction de traverser Moinville La Bourreau sur D17 à la hauteur de Villeneuve Languedoc.

**Demande de M MULLET concernant l'appartenance du mur en pierre situé au fond de son terrain :** après avoir examiné le cadastre, il s'avère que ce mur lui appartient. Le passage étroit entre ce mur et l'enceinte de la mairie serait public.

**Jardin du souvenir, caverne, columbarium :** des demandes vont être faites auprès d'entreprises afin de pouvoir répondre aux demandes d'administrés.

**Messe à Réclainville :** samedi 6 mai

**Elections :** tour de garde

Levée de Séance 23h15